

## ***Province de Québec***

### ***MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON***

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tenue à la salle du Conseil, 130 rue Principale, le lundi 5 juillet 2010, à compter de 19 h 35 min, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

#### **PRÉSENCES :**

Madame la Conseillère : Jacqueline Lussier Meunier

Messieurs les Conseillers: Christian Forget  
Sylvain Goyette  
Raymond Lussier  
Richard Pigeon

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin.

Monique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente pour agir à titre de secrétaire de la présente session.

Monsieur le Conseiller Gilles Therriault est absent.

Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin, souhaite la bienvenue à l'assemblée et demande de réciter la prière.

#### **10-07-154**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par le Conseiller Christian Forget et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'ouvrir la présente séance, d'accepter que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 19.2 « Autorisation de signature convention Poste Canada » et en laissant le point 19 ouvert jusqu'à la fin de la présente séance :

- 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2 Adoption de procès-verbaux;
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010, du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 14 juin 2010 et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture ;
- 3 Correspondance
- 4 Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 435-2006 ;
- 5 Ratification et approbation des comptes à payer pour le mois de juin 2010 ;
- 6 Rapport de l'officier municipal ;
  - 6.1 Rapport mensuel sur les permis;
- 7 Comité consultatif d'urbanisme;

# Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

---

- 7.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue le 28 juin 2010 ;
- 7.2 Demande PIIA – 214 rue Principale, finition extérieure d'un bâtiment accessoire ;
- 7.3 Demande PIIA – 66 rue des Ormes, construction d'un bâtiment accessoire ;
- 7.4 Demande PIIA – 62 rue des Ormes, construction d'une résidence unifamiliale ;
- 7.5 Demande no DPDR100102 - Dérogation mineure 56 rue Lussier ;
- 8 Règlements;
  - 8.1 Règlement 483-2010 - Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 461-2008 régissant la partie des bâtiments accessoires ;
  - 8.2 Avis de motion - règlement 484-2010 ;
  - 8.3 Règlement 484-2010 – Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de PIIA numéro 434-2006 et ses amendements ;
- 9 Approbation du plan d'aménagement paysager du parc des Générations;
- 10 Patinoire – autorisation de faire tracer les lignes pour la pratique de jeux ;
- 11 Signalisation ;
  - 11.1 Autorisation d'installer panneaux toponymiques : rue Ostiguy, rue des Merisiers, rue des Saules et panneaux « Arrêt » et indication de courbes;
  - 11.2 Autorisation d'installer panneaux réservés handicapés à la salle communautaire et au bureau municipal;
- 12 Rue Industrielle ;
  - 12.1 Hydro-Québec - autorisation de paiement, coût d'implantation de la ligne électrique – condition de financement par le fonds de roulement ;
  - 12.2 Jacques Denis, courtier immobilier – proposition de service pour la vente des terrains ;
- 13 Autorisation de déplacement – colloque de la Zone Valmont ;
- 14 Ministère des Transports du Québec – renouvellement du contrat d'entretien de la rue Principale ;
- 15 Sécurité publique – souligner notre intérêt au projet Sentinelle ;
- 16 Comité Agir « Vert » – renouvellement de la déclaration annuelle ;
- 17 Ressources humaines ;
  - 17.1 Permanence de Madame Guylaine Giguère, adjointe administrative ;

# Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

---

17.2 Permanence de Madame Sonia Fontaine, préposée à l'entretien ;

## 18 **Varia**

18.1 Autorisation de déplacer et réinstaller la sentinelle sur le nouveau terrain municipal ;

18.2 Salle communautaire – modification au contrat de responsabilité ;

## 19 **Affaires nouvelles**

19.1 Ratifier embauche de M. Antoine Mailhot, étudiant – entretien des terrains et aménagements paysagers ;

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20 Levée ou ajournement de la séance.

## **10-07-155**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010, DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 14 JUIN 2010 ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE**

---

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2010 et de la séance ajournée du 14 juin 2010, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente.

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que les procédés tenus en date du 7 juin 2010 et du 14 juin 2010 soient adoptés, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

## **CORRESPONDANCE**

---

Document déposé :

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Le gouvernement du Québec a conclu avec le gouvernement du Canada une modification à l'entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue de nouvelles sommes au Québec pour quatre années additionnelles. Dans le cadre de cette entente, la Municipalité recevra 720 475 \$, répartis sur 4 ans, pour ses infrastructures de voirie locale.

## **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006**

---

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juin 2010.

**10-07-156**

**APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES À PAYER  
POUR LE MOIS DE JUIN 2010**

---

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2010 ;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois de juin 2010.

Approbation des comptes pour une somme de 146 520,05 \$, concernant l'émission des chèques numéro C1000324 à C1000381 inclusivement ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Monique Fortin soient et sont autorisés à signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

**RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN  
ENVIRONNEMENT**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport des permis émis par l'officier municipal durant le mois de juin 2010, soient :

Émission de permis :	25
Addition de bâtiment	3
Agrandissement	1
Brûlage	7
Canalisation	1
Dérogation mineure	2
Installation septique	4
Lotissement	1
Piscine	2
Porte & fenêtre	1
Recouvrement de toit	1
Rénovation extérieure	1
Rénovation intérieure	1

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME – SÉANCE DU 28 JUIN 2010**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 juin 2010.

**10-07-157**

**DEMANDE PIIA – 214 RUE PRINCIPALE, FINITION  
EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

---

**CONSIDÉRANT** que le projet de finition extérieur du bâtiment accessoire sis au 214 rue Principale est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé les documents nécessaires à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 10-06-032, a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande ;

# Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

---

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2 ;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Christian Forget et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que le Conseil municipal approuve le projet de finition extérieur du bâtiment accessoire sis au 214 rue Principale soumis dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **10-07-158**

### **DEMANDE PIIA – 66 RUE DES ORMES, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE**

---

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'un bâtiment accessoire sis au 66 rue des Ormes est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé les plans et les documents nécessaires à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 10-06-033, a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande ;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3 ;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Raymond Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que le Conseil municipal approuve le plan de construction du bâtiment accessoire sis au 66 rue des Ormes soumis dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **10-07-159**

### **DEMANDE PIIA – 62 RUE DES ORMES, CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE**

---

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'une résidence unifamiliale sise au 62 rue des Ormes est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé les plans et les documents nécessaires à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 10-06-034, a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande ;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3 ;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Christian Forget et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que le Conseil municipal approuve le plan de construction de la résidence unifamiliale sise au 62 rue des Ormes soumis dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**10-07-160**

**DEMANDE NO DPDRL100102 - DÉROGATION MINEURE POUR  
LE 56 RUE LUSSIER**

---

M. le conseiller, Sylvain Goyette, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande du requérant qui consiste à permettre une superficie excédentaire de 39,3 m c. au bâtiment accessoire.

Une personne de l'assistance s'est exprimée sur cette demande.

**CONSIDÉRANT** que la nature de la demande est de permettre la superficie excédentaire de 39,3 m<sup>2</sup> (423 pi<sup>2</sup>) à la norme de l'article 4.4.2 du règlement de zonage numéro 356-98 relativement au bâtiment accessoire construit en 2003 ;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, une dérogation mineure sur la superficie du bâtiment accessoire est nécessaire, soit de permettre un excédent de 39,3 m<sup>2</sup> (423 pi<sup>2</sup>) à la norme de l'article 4.4.2 du règlement de zonage numéro 356-98 relativement au bâtiment accessoire construit en 2003 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une dérogation mineure est nécessaire afin de régulariser la situation et de permettre la vente de l'immeuble en toute conformité ;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles avoisinants ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 28 juin 2010, par sa résolution numéro 10-06-035, a recommandé à l'unanimité au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée par la propriétaire ;

**CONSIDÉRANT** que les exigences de la Loi en matière de dérogation mineure sont rencontrées ;

**CONSIDÉRANT** que l'avis requis par la loi a été dûment publié en date du 11 juin 2010 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de statuer sur cette demande ;

**APRÈS ÉTUDE ET CONSIDÉRATION,**

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et d'accorder la dérogation mineure en autorisant une superficie de 139,35 m<sup>2</sup> au lieu de 100 m<sup>2</sup> relativement au bâtiment accessoire construit en 2003.

**10-07-161**

**RÈGLEMENT 483-2010 – ADOPTION DU RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 461-2008  
RÉGISSANT LA PARTIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES**

---

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de Règlement numéro 483-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 461-2008, régularisant les normes applicables aux bâtiments accessoires a été adopté le 3 mai 2010 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été présenté le 3 mai 2010 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public pour la tenue d'une assemblée de consultation a été publié le 16 mai 2010 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 mai 2010 ;

# Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

---

**CONSIDÉRANT** qu'un second projet modifié du Règlement numéro 483-2010 régularisant les normes applicables aux bâtiments accessoires a été adopté le 7 juin 2010 ;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie de ce projet de règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture lors de l'adoption ;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Goyette et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, que le Règlement numéro 483-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 461-2008 régularisant les normes applicables aux bâtiments accessoires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est adopté.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 5 juillet 2010.

## **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 484-2010**

---

Avis de motion est donné par le Conseiller Richard Pigeon que lors d'une prochaine séance sera proposé pour adoption un règlement afin d'amender le règlement 434-2006 « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA » afin de modifier les appellations de zones suite à la refonte du règlement de zonage et ajout d'information, ajout du regroupement de PIIA-6 pour les nouveaux bâtiments principaux et la reconstruction d'un bâtiment principal détruit ou ayant perdu plus de la moitié de sa valeur au rôle et les terrains étant l'assiette de ces bâtiments dans les zones RE-1, RE-2, RE-3, RE-8 et RE-13.

### **10-07-162**

## **RÈGLEMENT 484-2010 – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PIIA NUMÉRO 434-2006 ET SES AMENDEMENTS**

---

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'adopter :

- Le projet de Règlement numéro 484-2010 modifiant le règlement de PIIA numéro 434-2006 et ses amendements afin de faire concorder les nouvelles appellations des zones suite à la refonte du règlement de zonage et d'assujettir des territoires déjà bâtis afin d'assurer une intégration de nouveaux bâtiments et la reconstruction de bâtiments.

Copie de ce projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 4 août 2010 à 18 h 30 min., à la salle du conseil municipal situé au 130, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 5 juillet 2010.

### **10-07-163**

## **APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PARC DES GÉNÉRATIONS**

---

**CONSIDÉRANT** que le Comité Agir « Vert » soumet un plan d'aménagement paysager réalisé par la firme J.C. Ostrowski inc., en date du 28 juin 2010;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a été développé avec l'École Ste-Cécile et se veut un projet éducatif pour les élèves finissants et de sensibilisation auprès de la population quant aux gestes qu'ils peuvent apporter à l'environnement ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ce projet d'embellissement du parc, le Comité Agir Vert se charge de trouver des commanditaires pour la plantation et la fourniture des plans nécessaires aux différentes plantations;

**CONSIDÉRANT** que par sa résolution 09-06-168, la Municipalité a accepté de participer au projet en participant à l'entretien paysager des îlots et par l'installation d'affiches qui soulignera l'implication des élèves et des fournisseurs qui auront parrainé la réalisation de ces îlots ;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Christian Forget et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'accepter le plan d'aménagement paysager, tel que présenté, dans ce projet éducatif avec l'École Ste-Cécile.

#### **10-07-164**

#### **PATINOIRE – AUTORISATION DE FAIRE TRACER LES LIGNES POUR LA PRATIQUE DE JEUX**

---

Il est proposé par le Conseiller Raymond Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de retenir les services de la firme LSR inc., pour le traçage des lignes sur la patinoire multifonctionnelle afin de permettre la pratique de différents jeux. Un montant de 750 \$, avant les taxes applicables, est alloué pour la fourniture de service, selon la soumission reçue le 20 juin 2010.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.701.90.699 « Autres achats et/ou location ».

#### **10-07-165**

#### **AUTORISATION D'INSTALLER PANNEAUX TOPONYMIQUES : RUE OSTIGUY, RUE DES MERISIERS, RUE DES SAULES ET PANNEAUX « ARRÊT » ET INDICATION DE COURBES**

---

Il est proposé par le Conseiller Christian Forget et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autorisation l'achat et l'installation de panneaux toponymiques pour le prolongement des rues Ostiguy, des Merisiers et de la nouvelle rue des Saules ainsi que les panneaux indication de courbes et arrêt. L'achat du matériel est au coût de 725 \$ avant les taxes applicables.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.355.00.644 « Fourniture réseau signalisation ».

#### **10-07-166**

#### **AUTORISATION D'INSTALLER PANNEAUX RÉSERVÉS HANDICAPÉS À LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET AU BUREAU MUNICIPAL**

---

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autorisation l'achat et l'installation de panneaux réservés aux personnes à mobilité réduite. Les panneaux seront installés à chacun des stationnements réservés à la salle communautaire et au bureau municipal.

**10-07-167**

**HYDRO-QUÉBEC - AUTORISATION DE PAIEMENT, COÛT D'IMPLANTATION DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE – CONDITION DE FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

---

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillers présents, de ratifier le paiement à Hydro-Québec, au montant de 38 708,79 \$, incluant les taxes applicables, relativement à la construction de la ligne électrique sur la rue Industrielle.

Afin de donner application à la présente résolution, la dépense affecte le fonds de roulement pour un montant de 38 708,79 \$ et le remboursement s'effectuera sur une période de 5 ans, soit de 2011 à 2015. Un montant est disponible au poste budgétaire 72.320.10.721 « Investissement réseau routier ».

**10-07-168**

**JACQUES DENIS, COURTIER IMMOBILIER – PROPOSITION DE SERVICE POUR LA VENTE DES TERRAINS**

---

Il est proposé par le Conseiller Raymond Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de retenir les services Jacques Denis, courtier immobilier, à la vente des terrains du parc industriel. Le mandat est d'une période de 1 an, pour les services Monsieur Denis, à titre de courtier immobilier, selon les termes de la lettre du 21 juin 2010.

**10-07-169**

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – COLLOQUE DE LA ZONE VALMONT**

---

Il est proposé par le Conseiller Christian Forget et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Monique Fortin, à assister au colloque de la Zone Valmont.

Résolu également que les frais d'inscription d'une somme de 100,00 \$ et les frais de déplacement soient défrayés par la Municipalité.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.130.00.310 « Frais de déplacement » et 02.130.00.312 « Congrès et délégation ».

**10-07-170**

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA RUE PRINCIPALE**

---

*Soumis : Correspondance de M. Marc Desrochers, chef du Centre de Service, soumettant le contrat d'entretien d'hiver de la rue Principale.*

Après en avoir pris connaissance;

Il est proposé par le Conseiller Raymond Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser le maire, M. Sylvain Beaudoin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Monique Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avec le Ministère des Transports du Québec un contrat concernant l'entretien d'hiver de la rue Principale d'une période d'un an, saison 2010-2011, avec une clause de renouvellement pour deux années subséquentes, pour la somme de 6 089,94 \$ par saison.

**10-07-171**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE – SOULIGNER NOTRE INTÉRÊT AU  
PROJET SENTINELLE**

---

**Considérant** que le projet Sentinelle est l'équivalent du projet Cadet de la SQ en 2009 ;

**Considérant** que le projet Sentinelle assure la présence de deux étudiants en technique policière sur le territoire de la MRC afin de faire de la prévention ;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de souligner notre intérêt à participer au projet Sentinelle pour la MRC Haute-Yamaska en 2011.

**10-07-172**

**COMITÉ AGIR VERT – RENOUVELLEMENT DE LA  
DÉCLARATION ANNUELLE**

---

Il est proposé par le Conseiller Christian Forget et unanimement résolu par la Conseillère et Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à renouveler l'immatriculation du Comité Agir « Vert » et à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

**10-07-173**

**RESSOURCES HUMAINES - PERMANENCE DE MADAME  
GUYLAINE GIGUÈRE, ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

---

**Considérant** que la période de probation de Madame Guylaine Giguère, au poste d'adjointe administrative, se termine le 6 juillet 2010 ;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'embaucher Madame Guylaine Giguère sur une base permanente, comme soumis dans le rapport 231-2010 en date du 24 juin 2010.

**10-07-174**

**PERMANENCE DE MADAME SONIA FONTAINE, PRÉPOSÉE À  
L'ENTRETIEN**

---

**Considérant** que la période de probation de Madame Sonia Fontaine, au poste de préposée à l'entretien ménager des édifices municipaux, se terminait le 27 juin 2010 ;

Il est proposé par le Conseiller Raymond Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'embaucher Madame Sonia Fontaine sur une base permanente, comme soumis dans le rapport 232-2010 en date du 24 juin 2010.

**10-07-175**

**AUTORISATION DE DÉPLACER ET RÉINSTALLER LA  
SENTINELLE SUR LE NOUVEAU TERRAIN MUNICIPAL**

---

**Considérant** la construction de la ligne électrique sur la rue Industrielle ;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Goyette et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser le déplacement de la sentinelle, présentement sur le lot 4 148 463 sur le nouveau terrain municipal, lot 4 031 192. La sentinelle sera installée du côté gauche de la clôture, la lumière devra être projetée en partie sur les enclos de matériel.

**10-07-176**

**SALLE COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION AU CONTRAT DE RESPONSABILITÉ**

---

**Considérant** que lors de locations de la salle communautaire, il arrive que nous devions déplacer du personnel pour une demande d'ouverture du département électrique ;

Il est proposé par le Conseiller Raymond Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de modifier le contrat de location et de responsabilité de la salle communautaire afin d'inclure des frais de 75 \$ pour un appel de service demandant l'ouverture du département électrique.

**10-07-177**

**RATIFIER EMBAUCHE DE M. ANTOINE MAILHOT, ÉTUDIANT – ENTRETIEN DES TERRAINS ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

---

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de ratifier l'embauche de M. Antoine Mailhot, pour la période estivale d'entretien des aménagements paysagers et des terrains municipaux, comme soumis dans le rapport 234-2010 en date du 2 juillet 2010.

**10-07-178**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION POSTE CANADA**

---

Il est proposé par le Conseiller Raymond Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'autoriser le maire, M. Sylvain Beaudoin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Monique Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avec Poste Canada un contrat de location de locaux d'une durée de cinq ans se terminant le 30 novembre 2015, avec une clause de renouvellement pour des périodes subséquentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

**10-07-179**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par le Conseiller Raymond Lussier et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 20 h 45 min.